



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 20 mai 2026 à 19 h
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - Mairesse
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5
Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4

Sont également présents :

Madame Kaouther Saadi, directrice générale
Me Olivier Pelletier, greffier
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et des mesures d'urgences
Commandante Manon Dupont, cheffe d'unité de quartier 49

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19h40.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026
202605-141**

2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2026 tel que ci-après reproduit
:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2026

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ORDINAIRE du 15 avril 2026 et des séances EXTRAORDINAIRES du 21 avril 2026 et du 29 avril 2026

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 4.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

5. RAPPORT DES SERVICES

- 5.1 Approbation des modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.2 Autorisation de la révision de la programmation dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028
- 5.3 Autorisation du conseil municipal pour signer un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien conformément au décret d'autorisation du gouvernement du Québec
- 5.4 Don de livres désuets de la bibliothèque Micheline-Gagnon lors de la Fête du citoyen qui se tiendra le 15 août 2026
- 5.5 Contribution monétaire de 647 402,76 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 599 527 et 6 635 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 5.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau, sur le lot 1 251 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11380, rue Sherbrooke
- 5.7 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un aménagement paysager sur le lot projeté 6 717 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur le boulevard des Générations
- 5.8 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 221, avenue Lelièvre
- 5.9 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 455, avenue de la Grande-Allée
- 5.10 Entente entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour la gestion d'un service d'autopartage
- 5.11 Entérinement de la Lettre d'entente et engagements concernant un échange de servitudes sur une partie des lots 6 407 740 et 1 251 385 conclue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des copropriétaires Champêtre Montréal-Est
- 5.12 Nomination d'une mandataire autorisée – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027 (Ministère de la Culture et des Communications)
- 5.13 Reconnaissance d'organismes dans le cadre de la nouvelle Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR26-12 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et ajouter une délégation de pouvoir pour disposition de bien
- 6.2 Adoption – règlement 58-2016-76 - Règlement modifiant le Règlement 58-2016 – Règlement de zonage – afin de retirer des usages commerciaux des zones centre-ville et de les relocaliser dans d'autres zones commerciales

7. CONTRAT

- 7.1 Avenant au contrat de services pour les études de circulation dans le cadre du Projet DDG 2024-25-C Abolition du sifflet de locomotive à 4 passages à niveau
- 7.2 Attribution de contrat dans le cadre du projet DDG 2024-25-C- Abolition du sifflet de locomotive- Travaux civils et électriques
- 7.3 Attribution de contrat de services pour l'assistance technique et la surveillance des travaux dans le cadre du Projet DDG 2024-16- Mise à niveau des feux de circulation
- 7.4 Attribution de contrat dans le cadre du Projet DDG 2026-10- Plantation d'arbres sur la rue Sherbrooke

- 7.5 Attribution de contrat de services professionnels à Axia Services pour des services d'une agence de sécurité sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
- 7.6 Attribution de contrat dans le cadre du Projet - TPST 2026-01 – Travaux de marquage de la chaussée
- 7.7 Exercice de l'option (1) de renouvellement pour le contrat TP 2024-21A – Groupe A1 Saison Estivale - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024-2027 - pour le terme 2026 (du 14 avril au 30 novembre)

8. PERSONNEL

- 8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES

- 9.1 Aide financière à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île (AQDR-PDI) afin d'offrir un service d'accompagnement adéquat pour la 10e saison du projet Aînés actifs à vélo (AAV)
- 9.2 Aide financière à l'école secondaire Daniel-Johnson pour l'organisation de son Gala Méritas soulignant le travail des élèves s'étant démarqués dans différentes sphères d'activités scolaires, culturelles et sportives
- 9.3 Aide financière à l'organisme Mentor Sports pour aider à l'achat de 40 ballons de basketball pour les enfants de 5 à 12 ans afin d'assurer la qualité des cours, une quantité suffisante d'équipement ainsi que le remplacement des ballons défectueux
- 9.4 Aide financière à la Fondation Jacques-Forest (Cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM) pour l'inscription de l'équipe des employés cols bleus de la Ville de Montréal-Est à la 3^e édition du Tournoi syndical de balle-donnée mixte Alexandre Forget
- 9.5 Aide financière sous forme de commandite à l'Association des Gens d'Affaires de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est (AGAPATME) pour le premier Festival d'Humour de l'Est de Montréal, qui se déroulera du 25 au 28 juin 2026 au BouleZeye

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

- 11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis et de retirer le point 9.5.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, la présidente d'assemblée la juge recevable.

Ce projet d'amendement est appuyé par madame la conseillère Julie Larivée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Du consentement unanime des membres présents, la présidente de l'assemblée déclare l'amendement agréé. Le point 9.5 est retiré de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2026.

ORDRE DU JOUR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

202605-141

2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 20 mai 2026 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2026

3. PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ORDINAIRE du 15 avril 2026 et des séances EXTRAORDINAIRES du 21 avril 2026 et du 29 avril 2026

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 4.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

5. RAPPORT DES SERVICES

- 5.1 Approbation des modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.2 Autorisation de la révision de la programmation dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028
- 5.3 Autorisation du conseil municipal pour signer un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien conformément au décret d'autorisation du gouvernement du Québec
- 5.4 Don de livres désuets de la bibliothèque Micheline-Gagnon lors de la Fête du citoyen qui se tiendra le 15 août 2026
- 5.5 Contribution monétaire de 647 402,76 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 599 527 et 6 635 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 5.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau, sur le lot 1 251 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11380, rue Sherbrooke
- 5.7 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un aménagement paysager sur le lot projeté 6 717 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur le boulevard des Générations
- 5.8 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 221, avenue Lelièvre
- 5.9 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la modification de l'apparence extérieure d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 455, avenue de la Grande-Allée
- 5.10 Entente entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour la gestion d'un service d'autopartage
- 5.11 Entérinement de la Lettre d'entente et engagements concernant un échange de servitudes sur une partie des lots 6 407 740 et 1 251 385 conclue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des copropriétaires Champêtre Montréal-Est
- 5.12 Nomination d'une mandataire autorisée – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027 (Ministère de la Culture et des Communications)
- 5.13 Reconnaissance d'organismes dans le cadre de la nouvelle Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR26-12 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et ajouter une délégation de pouvoir pour disposition de bien
- 6.2 Adoption – règlement 58-2016-76 - Règlement modifiant le Règlement 58-2016 – Règlement de zonage – afin de retirer des usages commerciaux des zones centre-ville et de les relocaliser dans d'autres zones commerciales

7. CONTRAT

- 7.1 Avenant au contrat de services pour les études de circulation dans le cadre du Projet DDG 2024-25-C Abolition du sifflet de locomotive à 4 passages à niveau
- 7.2 Attribution de contrat dans le cadre du projet DDG 2024-25-C- Abolition du sifflet de locomotive- Travaux civils et électriques

- 7.3 Attribution de contrat de services pour l'assistance technique et la surveillance des travaux dans le cadre du Projet DDG 2024-16- Mise à niveau des feux de circulation
- 7.4 Attribution de contrat dans le cadre du Projet DDG 2026-10- Plantation d'arbres sur la rue Sherbrooke
- 7.5 Attribution de contrat de services professionnels à Axia Services pour des services d'une agence de sécurité sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
- 7.6 Attribution de contrat dans le cadre du Projet - TPST 2026-01 – Travaux de marquage de la chaussée
- 7.7 Exercice de l'option (1) de renouvellement pour le contrat TP 2024-21A – Groupe A1 Saison Estivale - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024-2027 - pour le terme 2026 (du 14 avril au 30 novembre)

8. PERSONNEL

- 8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES

- 9.1 Aide financière à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île (AQDR-PDI) afin d'offrir un service d'accompagnement adéquat pour la 10e saison du projet Aînés actifs à vélo (AAV)
- 9.2 Aide financière à l'école secondaire Daniel-Johnson pour l'organisation de son Gala Méritas soulignant le travail des élèves s'étant démarqués dans différentes sphères d'activités scolaires, culturelles et sportives
- 9.3 Aide financière à l'organisme Mentor Sports pour aider à l'achat de 40 ballons de basketball pour les enfants de 5 à 12 ans afin d'assurer la qualité des cours, une quantité suffisante d'équipement ainsi que le remplacement des ballons défectueux
- 9.4 Aide financière à la Fondation Jacques-Forest (Cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM) pour l'inscription de l'équipe des employés cols bleus de la Ville de Montréal-Est à la 3 édition du Tournoi syndical de balle-donnée mixte Alexandre Forget

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

- 11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 AVRIL 2026 ET DU 29 AVRIL 2026

202605-142

3.1

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2026 et des séances extraordinaires du 21 avril 2026 et du 29 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 11 mai 2026.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE

MOUVEMENT DE PERSONNEL

4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

DÉPÔT DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

4.3

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de mairesse de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

RAPPORT DES SERVICES

5.

APPROBATION DES MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.1

202605-143

Considérant que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'établir les modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Considérant la volonté du conseil de communiquer le rapport au plus grand nombre de citoyens possible.

Considérant que de plus en plus de citoyens consultent le site internet de la ville.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De diffuser le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville et de faire un résumé dans le bulletin municipal Montréal-Est en action ainsi que de transmettre une copie aux adhérents dudit bulletin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE LA RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028

5.2

202605-144

Considérant que la Ville de Montréal-Est bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ);

Considérant que la Ville bénéficie d'une bonification d'aide financière dans le cadre de ce programme et qu'il y a lieu de l'affecter à une programmation;

Considérant que la Ville doit, au besoin, réviser sa programmation de travaux afin de l'adapter à l'évolution des priorités, des coûts, de l'échéancier et des besoins municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la version 3 de la programmation dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) qui comprend la bonification de l'aide financière ainsi qu'une mise à jour des projets associés à ce programme.

D'autoriser madame Colleen McCullough, directrice générale adjointe et trésorière à agir comme représentante de la municipalité auprès du MAMH dans le cadre du programme TECQ à fournir tout renseignement additionnel ou signature nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER UN ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN CONFORMÉMENT AU DÉCRET D'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

202605-145

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a présenté une demande d'aide financière au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête, pour la tenue de festivités de la fête du Canada.

Considérant que le 6 mars 2026, Patrimoine canadien a confirmé à la Ville de Montréal-Est le versement d'une subvention de 2 960 \$.

Considérant que pour bénéficier de cette aide financière, la Ville souhaite signer un accord de subvention avec le gouvernement fédéral.

Considérant que les municipalités du Québec peuvent contracter et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernements du Canada.

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes.

Considérant qu'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral.

Considérant que pour conclure une telle entente, un organisme municipal doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants.

Considérant que la Ville de Montréal-Est demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord.

Considérant que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice du pouvoir du conseil municipal relatif à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et les référendums municipaux et à la participation publique.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

Que le Conseil municipal autorise madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est l'accord de subvention à intervenir avec le ministre du Patrimoine canadien concernant le versement d'une subvention de 2960 \$, dans le cadre du programme Le Canada en fête, pour la tenue des festivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE LIVRES DÉSUETS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON LORS DE LA FÊTE DU CITOYEN QUI SE TIENDRA LE 15 AOÛT 2026

202605-146

5.4

Considérant que la Bibliothèque Micheline-Gagnon possède un grand surplus de livres et documents audiovisuels désuets et périmés.

Considérant que la Ville organise la Fête du citoyen se tenant le 15 août 2026.

Considérant la recommandation de la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire de se départir des livres et documents audiovisuels désuets.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'autoriser les employés de la Bibliothèque Micheline-Gagnon à donner les livres et documents audiovisuels désuets et périmés aux participants de la Fête des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 647 402,76 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR LES IMMEUBLES CONNUS ET DÉSIGNÉS COMME ÉTANT LES LOTS 6 599 527 ET 6 635 002 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202605-147

5.5

Considérant le règlement 119-2024 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 599 527 et 6 635 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de créer les lots projetés 6 717 622, 6 717 623 et 6 717 624, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 647 402,76 \$, et ce, conformément au *Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique (119-2024)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU, SUR LE LOT 1 251 968 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11380, RUE SHERBROOKE

202605-148

5.6

Considérant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 11380, rue Sherbrooke.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des objectifs prévus au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément au *Règlement 115-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, impliquant l'installation d'une enseigne sur poteau double-face lumineuse, avec les logos « .S », « Point .S Pneus et mécanique » et « Entrepneu », sur le lot 1 251 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11380, rue Sherbrooke, tel qu'illustré sur le document de présentation de Posimage, dossier NS-2025-558, version du 30 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LE LOT PROJETÉ 6 717 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS SUR LE BOULEVARD DES GÉNÉRATIONS

202605-149

5.7

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis technique réalisé par la firme Efel Experts-conseils en lien avec la demande et démontrant le respect des exigences normatives applicables en matière de distance de visibilité et de rayon de courbure à la condition que la vitesse du boulevard ne dépasse jamais 50 km/h.

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas retarder davantage la réalisation du projet et entend, en conséquence, approuver la demande relative à l'aménagement du terrain.

Considérant que le demandeur a confirmé la faisabilité de la relocalisation des six (6) cases de stationnement pour véhicules de promenade à proximité du bâtiment et de l'aménagement d'une traverse piétonnière sécurisée, et a manifesté une ouverture à procéder à cet effet.

Considérant que le conseil s'attend, de bonne foi, à ce que cette recommandation soit mise en œuvre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément au *Règlement 96-2022 – Guide d'aménagement du parc d'affaires zone I.02*, touchant une partie des lots 6 599 527 et 6 635 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, impliquant l'aménagement du terrain du lot projeté 6 717 623, comme illustré sur les plans réalisés par Serge Gallant, architecte-paysagiste, version du 22 avril 2026, projet 40NetZéro bat C numéro 28-846, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

De recommander que les six (6) cases de stationnement pour véhicule de promenade prévues au fond de l'aire de stationnement pour remorques soient repositionnées à proximité du bâtiment. À cet effet, il y aurait lieu de supprimer un nombre suffisant de cases de stationnement pour remorques afin de les remplacer par les six (6) cases en question, lesquelles seraient aménagées le plus près possible de l'allée de circulation. Un marquage au sol adéquat devra être prévu afin d'assurer la sécurité des déplacements piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL, SUR LE LOT 1 251 601 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 221, AVENUE LELIÈVRE **202605-150** 5.8

Considérant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 221, avenue Lelièvre.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et, conformément au *Règlement 88-2020 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, secteur des maisons de Vétéran* impliquant la modification de l'apparence d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 221, avenue Lelièvre, soit :

- Remplacer le revêtement extérieur sur tous les murs du bâtiment pour du Maibec Canexel, modèle Ridgewood D-5, couleur granite (gris);
- Installer des moulures blanches au pourtour des ouvertures sur les coins (arrêts verticaux) du bâtiment;
- Remplacer les soffites et les fascias pour de l'aluminium blanc;
- Remplacer le garde-corps sur le perron et l'escalier en cour avant pour un garde-corps en bois avec barrotins en aluminium noir de 36 pouces de hauteur;
- Remplacer une porte (fenêtre givrée sans motif) sur le mur avant, deux fenêtres sur le côté latéral gauche, sous le niveau du rez-de-chaussée et deux fenêtres sur le côté droit, sous le niveau du rez-de-chaussée, le tout dans les mêmes ouvertures et dimensions, modèles identifiés à la soumission 2839-3, datée du 9 mars 2026, de l'entreprise « Portes et Fenêtres MTR ».

Et d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et, conformément au *Règlement 88-2020 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, secteur des maisons de Vétéran* impliquant la modification de l'apparence d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 221, avenue Lelièvre, soit :

- Remplacer deux fenêtres sur le mur avant et une fenêtre au rez-de-chaussée sur le mur latéral gauche, telles qu'identifiées à la soumission 2839-3, datée du 9 mars 2026, de l'entreprise « Portes et Fenêtres MTR ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PERMETTRE LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL, SUR LE LOT 1 251 827 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 455, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE

202605-151

5.9

Considérant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le 221, avenue Lelièvre.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des objectifs prévus au *Règlement 88-2020 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, secteur des maisons de Vétéran*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément au *Règlement 88-2020 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, secteur des maisons de Vétéran* impliquant la modification de l'apparence d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 1 251 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 455, avenue de la Grande-Allée, soit :

- Peinturer le revêtement extérieur en clin de vinyle existant sur les murs latéraux gauche et droit, ainsi que sur le mur arrière, de la même couleur (gris) que le revêtement des murs avant;
- Remplacer le treillis situé sous la galerie en cour avant par des persiennes fixes d'aluminium, de même longueur, de couleur blanche.

Et ce, tel qu'illustré sur le photo-montage reçu le 1^{er} avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET COMMUNAUTO INC. POUR LA GESTION D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE

202605-152

5.10

Considérant que l'autopartage contribue à : (i) réduire la demande en stationnement (ii) promouvoir un usage plus responsable de l'automobile en milieu urbain et (iii) promouvoir l'utilisation des services de transport public.

Considérant que la Ville souhaite promouvoir l'autopartage sur son territoire et encourager ses citoyens à faire de l'autopartage.

Considérant la popularité du service pendant les années précédentes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De permettre la signature de la nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour la gestion d'un service d'autopartage par Me Olivier Pelletier, greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE ET ENGAGEMENTS CONCERNANT UN ÉCHANGE DE SERVITUDES SUR UNE PARTIE DES LOTS 6 407 740 ET 1 251 385 CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES CHAMPÊTRE MONTRÉAL-EST

202605-153

5.11

Considérant l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant que la Ville souhaite procéder à des travaux de reconstruction de l'avenue de Montréal-Est entre les rues Victoria et Sainte-Catherine.

Considérant les nombreux contrats et mandats octroyés dans le cadre du projet TPST-2022-04 - Reconstruction de l'avenue de Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

Considérant que la Ville et le Syndicat des copropriétaires Champêtre Montréal-Est souhaitent profiter de l'occasion afin de régulariser l'occupation respective de certaines parcelles de terrains aux abords du projet.

Considérant que pour ce faire, les parties s'échangeraient des servitudes réelles et perpétuelles telles que constatées dans la Lettre d'entente et engagements concernant un échange de servitudes sur une partie des lots 6 407 740 et 1 251 385.

Considérant que ladite lettre a été signée par les parties.

Considérant la condition suspensive de la Lettre d'entente et engagements la rendant conditionnelle à l'approbation du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de l'administration.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la Lettre d'entente et engagements concernant un échange de servitudes sur une partie des lots 6 407 740 et 1 251 385 conclue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des copropriétaires Champêtre Montréal-Est et signée par la mairesse et le directeur du greffe.

D'autoriser la mairesse, madame Anne St-Laurent ainsi que le greffier, Me Olivier Pelletier (ou à défaut le greffier adjoint) à signer le ou les actes de servitude à intervenir, ainsi que tout autre document jugé nécessaire, conformément aux termes et conditions prévues à la Lettre d'entente et engagements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UNE MANDATAIRE AUTORISÉE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2026-2027 (MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS)

202605-154

5.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027;

Considérant que la demande d'aide financière vise le développement des collections de la Bibliothèque Micheline-Gagnon;

Considérant que l'appel de projets requiert la désignation d'une mandataire autorisée à agir au nom de la Ville pour la préparation, la transmission et le suivi de la demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville entérine le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2026-2027, pour le bénéfice de la Bibliothèque Micheline-Gagnon.

De désigner madame Colleen McCullough, directrice générale adjointe et trésorière, à titre de mandataire autorisée de la Ville aux fins de l'appel de projets.

Que la mandataire autorisée soit autorisée à:

- a) compléter, signer et transmettre la demande d'aide financière, incluant tous formulaires, annexes, déclarations et attestations requis;
- b) fournir tout renseignement additionnel et toute pièce justificative demandés par le Ministère;
- c) signer toute correspondance et tout document requis aux fins de l'analyse et du traitement de la demande;
- d) accepter, au nom de la Ville, toute décision d'octroi d'aide financière ainsi que les conditions et modalités afférentes, lorsque requis;
- e) signer, au nom de la Ville, toute convention d'aide financière (ou document équivalent) ainsi que tout amendement ou document connexe, le cas échéant;
- f) effectuer tout suivi administratif requis, incluant la reddition de comptes et la transmission de tout rapport exigé jusqu'à la fermeture du dossier.

Que la Ville s'engage à respecter l'ensemble des conditions, obligations et modalités applicables à l'appel de projets, incluant l'utilisation des sommes aux fins prévues et le respect des exigences de gestion et de reddition de comptes.

Que la présente résolution demeure valide pour l'exercice visé 2026-2027 et jusqu'à la fermeture administrative du dossier par le Ministère, à moins d'être remplacée ou abrogée par une résolution ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONNAISSANCE D'ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ AU SOUTIEN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202605-155

5.13

Considérant la Politique d'admissibilité au soutien municipal.

Considérant la demande déposée par l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir.

Considérant la demande déposée par l'organisme Association des gens d'affaires de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est.

Considérant la demande déposée par l'organisme Club Optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

Considérant l'analyse des dossiers et leur conformité aux critères de la Politique.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que le conseil municipal reconnaisse et déclare admissible au soutien municipal, au sens de la Politique d'admissibilité au soutien municipal, et ce, pour une période de trois années à partir du 20 mai 2026, les organismes suivant :

- Action Secours, Vie d'Espoir, à titre d'organisme local;
- Association des gens d'affaires de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, à titre d'organisme local;
- Club Optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles, à titre d'organisme régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR26-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET AJOUTER UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR DISPOSITION DE BIEN

202605-156

6.1

Considérant les articles 28, 77 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant la création du poste cadre de chef de division génie au sein de la Direction du génie.

Considérant l'adoption de la Politique d'achat et de disposition de biens de la ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de l'administration.

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement PR26-12 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR26-12 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 sur l'administration des finances afin de modifier la liste des cadres administratifs et ajouter une délégation de pouvoir pour disposition de bien et dépose le projet de règlement PR26-12 à cette fin.

ADOPTION – RÈGLEMENT 58-2016-76 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE RETIRER DES USAGES COMMERCIAUX DES ZONES CENTRE-VILLE ET DE LES RELOCALISER DANS D'AUTRES ZONES COMMERCIALES

202605-157

6.2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-76 - Règlement modifiant le Règlement 58-2016 – Règlement de zonage – afin de retirer des usages commerciaux des zones centre-ville et de les relocaliser dans d'autres zones commerciales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

7.

AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES POUR LES ÉTUDES DE CIRCULATION DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-25 - ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE À 4 PASSAGES À NIVEAU

202605-158

7.1

Considérant l'article 95 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant le mandat octroyé à l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc. (résolution 202407-211) dans le cadre du projet DDG 2024-25- Abolition du sifflet de locomotive à 4 passages à niveau.

Considérant les modifications demandées par la Ville de Montréal-Est au mandat qui avait été octroyé.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'avenant au contrat de services à l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc. au montant de 12 503,53 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-25- Abolition du sifflet de locomotive à 4 passages à niveau.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-25-C- ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE- TRAVAUX CIVILS ET ÉLECTRIQUES

202605-159

7.2

Considérant l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2024-25-C- Abolition du sifflet de train- Travaux civils et électriques.

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le 12 mai 2026.

Considérant que l'unique offre reçue est conforme aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'attribuer le contrat à l'entreprise Systèmes Urbains Inc. au montant de 883 748,09 \$, taxes et contingence incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-25-C- Abolition du sifflet de train- Travaux civils et électriques.

D'autoriser une dépense de 883 748,09 \$, taxes et contingence incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-25-C- Abolition du sifflet de train- Travaux civils et électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-16- MISE À NIVEAU DES FEUX DE CIRCULATION

202605-160

7.3

Considérant le paragraphe 8 de l'alinéa premier de l'article 27 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet DDG 2024-16 (résolution 202603-076) - Mise à niveau de feux de circulation.

Considérant la proposition reçue de la firme Artelia Canada inc. pour l'assistance technique et la surveillance des travaux dans le cadre du projet DDG 2024-16- Mise à niveau des feux de circulation.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'attribuer un contrat de services à l'entreprise Artelia Canada inc. au montant de 24 885,19 \$, taxes incluses, pour l'assistance technique et la surveillance des travaux dans le cadre du projet DDG 2024-16- Mise à niveau des feux de circulation.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet et de l'affecter au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2026-10- PLANTATION D'ARBRES SUR LA RUE SHERBROOKE

202605-161

7.4

Considérant l'article 30 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant la procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises dans le cadre du projet DDG 2026-10- Plantation d'arbres sur la rue Sherbrooke.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'attribuer le contrat à 9190-8673 Québec inc. pour un montant de 56 682,68 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du projet DDG 2026-10- Plantation d'arbres sur la rue Sherbrooke.

D'allouer une enveloppe additionnelle de 9 000 \$ associée aux frais du signaleur requis par le CN lors de la réalisation des travaux.

D'autoriser les dépenses prévues à cet effet.

D'autoriser l'affectation de ces montants aux Fonds de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À AXIA SERVICES POUR DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202605-162

7.5

Considérant le sous-paragraphe a) du paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 5 du Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux.

Considérant que le contrat de services de sécurité sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrive à échéance le 30 juin 2026.

Considérant que Axia Services est un organisme sans but lucratif (OSBL).

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un contrat de services couvert par l'Accord entre le Canada et l'Union européenne.

Considérant que la direction des travaux publics a révisé et amélioré le contrat actuel en augmentant la présence, la sécurité, et la visibilité sur le terrain.

Considérant que nous avons reçu l'offre d'Axia Services et que les prix respectent le budget prévu pour cette prestation.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'attribuer le contrat de services à l'organisme sans but lucratif Axia Services, au montant de 416 202,21 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de patrouille et de sécurité publique sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour la période du 1^{er} décembre 2026 au 30 juin 2027, conformément au contrat joint au sommaire décisionnel.

D'autoriser la dépense à cet effet.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat de services ainsi que tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET - TPST 2026-01 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSEE

202605-163

7.6

Considérant l'article 30 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Considérant la procédure sur invitation écrite dans le cadre du projet - TPST 2026-01 – Travaux de marquage de la chaussée.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lignes-Fit inc., au montant de 58 876,86 \$, contingences et taxes incluses, dans le cadre du projet TPST 2026-01 – Travaux de marquage de la chaussée.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXERCICE DE L'OPTION (1) DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT TP 2024-21A – GROUPE A1 SAISON ESTIVALE - REGROUPEMENT VILLE DE MONTRÉAL - FOURNITURE DE MÉLANGE DE BITUMINEUX 2024-2027 - POUR LE TERME 2026 (DU 14 AVRIL AU 30 NOVEMBRE)

202605-164

7.7

Considérant la résolution 202405-137 permettant à la Ville de Montréal-Est de participer au regroupement d'achats pour la fourniture de mélange bitumineux.

Considérant la résolution 202412-364 attribuant le contrat TP 2024-21A – Groupe A1 Saison Estivale - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024-2027 à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc.

Considérant l'exercice, par la Ville de Montréal, de l'option (1) de renouvellement pour le contrat TP 2024-21A – Groupe A1 Saison Estivale - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024-2027 - pour le terme 2026 (du 14 avril au 30 novembre).

Considérant que la Ville de Montréal a conclu une entente de prolongation d'une première année avec le fournisseur Construction & Pavage Portneuf inc.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

D'exercer l'option (1) de renouvellement pour le contrat TP 2024-21A – Groupe A1 Saison Estivale - Regroupement Ville de Montréal - Fourniture de mélange de bitumineux 2024-2027 - pour le terme 2026 (du 14 avril au 30 novembre) en attribuant le contrat à Construction & Pavage Portneuf inc., conformément à l'Entente 1683940, jointe au soutien du sommaire décisionnel.

D'autoriser une dépense de 169 770,36 \$, taxes incluses, à cet effet.

D'autoriser une affectation de 118 484,52 \$ au surplus non affecté.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document jugé nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES

9.

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (AQDR-PDI) AFIN D'OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ADÉQUAT POUR LA 10E SAISON DU PROJET AÎNÉS ACTIFS À VÉLO (AAV)

202605-165

9.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDI) est un organisme sans but lucratif.

Considérant que l'AQDR-PDI est un organisme reconnu dans le cadre de la Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire soutenir les organismes dans leur mission et dans leur développement.

Considérant que Aînés actifs à vélo (AAV) est un projet intergénérationnel dynamique qui offre une alternative de transport aux personnes âgées de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et ses environs à l'aide d'un vélo-taxi avec assistance électrique, accompagnées d'un chargé de projet ou d'un bénévole pédaleur pour faire des courses, participer à diverses activités ou simplement se balader à proximité de leur domicile.

Considérant que le projet met en valeur la richesse de la communauté du secteur desservi et permet un accès privilégié aux différentes activités récréatives et culturelles et aux espaces verts du quartier, à des personnes qui vivent parfois des limites quant à leur mobilité.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île (AQDR-PDI) afin d'offrir un service d'accompagnement adéquat pour la 10e saison du projet Aînés actifs à vélo (AAV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON POUR L'ORGANISATION DE SON GALA MÉRITAS SOULIGNANT LE TRAVAIL DES ÉLÈVES S'ÉTANT DÉMARQUÉS DANS DIFFÉRENTES SPHÈRES D'ACTIVITÉS SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES
202605-166 9.2

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant l'importance de souligner le travail des élèves durant l'année scolaire.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

D'octroyer une aide financière à l'école secondaire Daniel-Johnson pour l'organisation de son Gala Méritas au montant de 500\$, pour souligner le travail des élèves s'étant démarqués dans différentes sphères d'activités scolaires, culturelles et sportives.
De permettre à monsieur Christopher Edmond, conseiller, de représenter la Ville de Montréal-Est lors de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Christopher Edmond dénonce avoir potentiellement un conflit d'intérêts concernant le prochain point. De ce fait, il s'abstient de participer aux discussions et au vote concernant ce point.

AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME MENTOR SPORTS POUR AIDER À L'ACHAT DE 40 BALLONS DE BASKETBALL POUR LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS AFIN D'ASSURER LA QUALITÉ DES COURS, UNE QUANTITÉ SUFFISANTE D'ÉQUIPEMENT AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES BALLONS DÉSUETS
202605-167 9.3

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que Mentor Sports est un organisme à but non lucratif offrant des programmes de basketball destinés aux jeunes.

Considérant que Mentor Sports est un organisme local de Montréal-Est.

Considérant que Mentor Sports accueille environ 120 jeunes par session, dont approximativement 50 à 60 résidents de Montréal-Est, ainsi que des jeunes provenant d'arrondissements voisins.

Considérant que le renouvellement de ballons usés est requis afin d'assurer la tenue adéquate des activités sportives.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'accorder à Mentor Sports une aide financière pour aider à l'achat de ballons de basketball, pour un montant maximal de 2 000\$ taxes incluses, à raison d'un montant maximal de 50\$ par ballon (taxes incluses).

Que la contribution soit versée sur présentation de factures détaillées au nom de Mentor Sports (et, si requis par l'administration, preuve de paiement), lesquelles doivent démontrer clairement le nombre de ballons achetés et le prix unitaire.

Que les dépenses admissibles se limitent à l'achat de ballons de basketball neufs destinés aux activités régulières de l'organisme (ajout et renouvellement de matériel usé).

Que les factures et les reçus confirmant les achats des articles doivent être transmises à la Ville dans un délai maximal de 60 jours suivant la décision du conseil municipal, à défaut de quoi l'aide financière pourra être annulée en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA CUM) POUR L'INSCRIPTION DE L'ÉQUIPE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LA 3 ÉDITION DU TOURNOI SYNDICAL DE BALLE-DONNÉE MIXTE ALEXANDRE FORGET

202605-168

9.4

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que la Fondation Jacques-Forest (Cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM) est un organisme sans but lucratif.

Considérant la mission de la Fondation Jacques-Forest et l'organisation de la 3^e édition du Tournoi syndical de balle-donnée mixte Alexandre Forget.

Considérant que les employés cols bleus désirent représenter la Ville de Montréal-Est lors dudit tournoi.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière à la Fondation Jacques-Forest (Cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM), au montant de 320 \$, pour l'inscription de l'équipe des employés cols bleus de la Ville de Montréal-Est à la 3^e édition du Tournoi syndical de balle-donnée mixte Alexandre Forget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 20h03 Fin : 20h09

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Blais
- Madame Peccia
- Monsieur Sirois

LEVÉE DE LA SÉANCE

202605-169

13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Madame la conseillère Linda Zizas

Et résolu

De lever la séance à 20h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier